

# Néhémie 8

Französische Darby-Übersetzung



**1** Et quand arriva le septième mois, les fils d'Israël étaient dans leurs villes. -Alors tout le peuple s'assembla comme un seul homme sur la place qui est devant la porte des eaux. Et ils dirent à Esdras, le scribe, d'apporter le livre de la loi de Moïse, que l'Éternel avait commandée à Israël. **2** Et le premier jour du septième mois, Esdras, le sacrificateur, apporta la loi devant la congrégation des hommes et des femmes, et devant tous ceux qui avaient de l'intelligence pour entendre. **3** Et il y lut devant la place qui est devant la porte des eaux, depuis l'aube jusqu'à midi, en présence des hommes et des femmes, et de ceux qui avaient de l'intelligence. Et tout le peuple prêtait l'oreille au livre de la loi. **4** Et Esdras, le scribe, se tenait sur une estrade de bois qu'on avait faite pour l'occasion; et Matthithia, et Shéma, et Anaïa, et Urie, et Hilkija, et Maascéïa, se tenaient à côté de lui, à sa droite; et à sa gauche, Pedaïa, et Mishaël, et Malkija, et Hashum, et Hashbaddana, Zacharie, et Meshullam. **5** Et Esdras ouvrit le livre aux yeux de tout le peuple, car il était élevé au-dessus de tout le peuple; et quand il l'ouvrit, tout le peuple se tint debout. **6** Et Esdras bénit l'Éternel, le grand Dieu, et tout le peuple répondit: Amen, Amen! en élevant les mains, et ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant l'Éternel, le visage contre terre. **7** Et Jéshua, et Bani, et Shérébia, Jamin, Akkub, Shabthaï, Hodija, Maascéïa, Kelita, Azaria, Jozabad, Hanan, Pelaïa, et les lévites, faisaient comprendre la loi au peuple; et le peuple se tenait à sa place. **8** Et ils lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, et ils en donnaient le sens et le faisaient comprendre lorsqu'on lisait.

**9** Et Néhémie, qui était le Thirshatha, et Esdras, le sacrificateur, le scribe, et les lévites qui faisaient comprendre au peuple ce qu'on lisait, dirent à tout le peuple: Ce jour est saint à l'Éternel, votre Dieu; ne menez pas deuil et ne pleurez pas! Car tout le peuple pleurait en entendant les paroles de la loi. **10** Et Néhémie leur dit: Allez, mangez de ce qui est gras et buvez de ce qui est doux, et envoyez des portions à ceux qui n'ont rien de préparé, car ce jour est saint, consacré à notre Seigneur. Et ne vous affligez pas, car la joie de l'Éternel est votre force. **11** Et les lévites tranquillisèrent tout le peuple, en disant: Taisez-vous, car ce jour est saint, et ne vous affligez pas. **12** Et tout le peuple s'en alla pour manger et pour boire, et pour envoyer des portions, et pour faire de grandes réjouissances; car ils avaient compris les paroles qu'on leur avait fait connaître.

**13** Et le second jour, les chefs des pères de tout le peuple, les sacrificateurs et les lévites, s'assemblèrent auprès d'Esdras, le scribe, et cela pour devenir intelligents dans les paroles de la loi. **14** Et ils trouvèrent écrit dans la loi que l'Éternel avait commandée par Moïse, que les fils d'Israël devaient habiter dans des tabernacles pendant la fête du septième mois, **15** et qu'ils devaient faire entendre et faire passer une proclamation dans toutes leurs villes et à Jérusalem, disant: Sortez dans la montagne, et apportez des branches d'olivier, et des branches d'olivier sauvage, et des branches de myrte, et des branches de palmier, et des branches d'arbres touffus, pour faire des tabernacles, comme il est écrit. **16** Et le peuple sortit et en rapporta, et ils se firent des tabernacles, chacun sur son toit, et dans leurs cours, et dans les parvis de la maison de Dieu, et sur la place de la porte des eaux, et sur la place de la porte d'Éphraïm. **17** Et toute la congrégation de ceux qui étaient revenus de la captivité fit des tabernacles, et ils habitèrent dans les tabernacles; car les fils d'Israël n'avaient pas fait cela depuis les jours de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour-là. Et il y eut une très-grande joie. **18** Et on lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier jour. Et ils célébrèrent la fête sept jours, et au huitième jour, il y eut une assemblée solennelle, selon l'ordonnance.